

LES RÉFLEXES SÉCURITÉ



Quelques règles élémentaires de sécurité ...

- **LA PROTECTION** : casque
+ gants
+ vêtements clairs
= **obligatoire !**

CECI EST VALABLE POUR LE PASSAGER EGALEMENT

- **L'ENTRETIEN** : un 2 roues bien entretenu, pression des pneus, freins vérifiés ...
= **sécurité accrue !**
- **L'ANTICIPATION** : la concentration au guidon
= **essentiel !**
- **LE COMPORTEMENT** : le respect des limitations de vitesse et son adaptation par rapport au trafic
+ pas d'alcool ou drogue au guidon
+ respect des autres usagers (piétons, cyclistes...)
= **vie sauvée !**

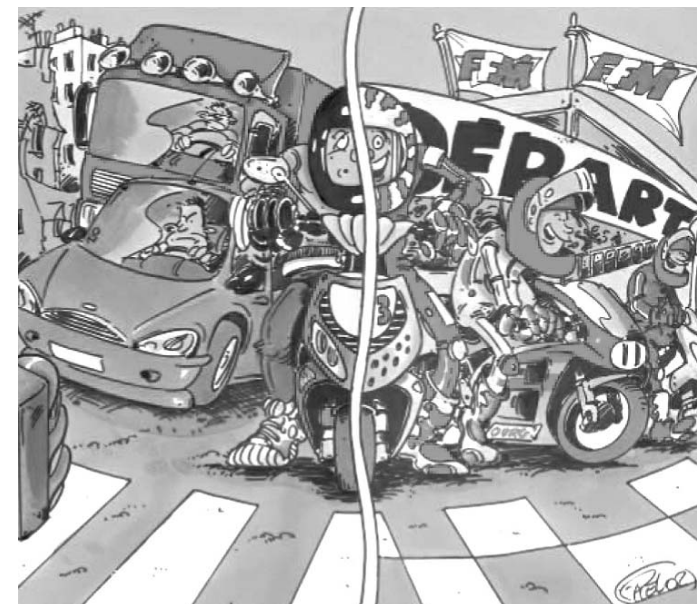
LA FFM AU QUOTIDIEN

- ✓ Initier les jeunes
- ✓ Développer le loisir moto
- ✓ Défendre et promouvoir la pratique quotidienne (Comité Transport et Sécurité Routière)
- ✓ Former l'encadrement
- ✓ Organiser le sport moto
- ✓ Constituer et diriger les équipes de France

- ✓ 28 Ligues Motocyclistes Régionales
- ✓ 1250 clubs affiliés
- ✓ 64 000 licenciés
- ✓ 100 000 adhérents



TA VILLE, C'EST PAS UN CIRCUIT !



Pour tous renseignements :



Fédération Française de Motocyclisme

74, avenue Parmentier 75011 PARIS

Tél. : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37

e-mail : ffm@ffmoto.com

Site Internet : www.ffmoto.org

Le sport moto, ça s'apprend dans un club !



LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION



La Fédération Française de Motocyclisme, consciente des dangers de la route, incite les jeunes de 14 à 18 ans à un comportement civique sur la voie publique et à une sensibilisation à la pratique encadrée des 2 roues motorisés. Une grande campagne de communication est organisée. Rendez-vous sur le site FFM, www.ffmoto.org

"Ta ville, c'est pas un circuit !"
"Le sport moto, ça s'apprend dans un club !"

LE BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (BSR)



➤ POUR QUI ?

✓ OBLIGATOIRE à partir de 14 ans et au delà de 18 ans sans le permis pour la conduite d'un cyclomoteur (<50 cm³)

➤ POURQUOI ?

✓ Pour te familiariser avec les conditions réelles de circulation en prenant soin de ta sécurité... et de celle des autres.

➤ CONTENU :

☐ THEORIQUE

▪ ASSR obligatoire : (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)
 Au collège, contrôle des connaissances qui se passe en classe de cinquième.
 Délivré par le chef d'établissement.

☐ PRATIQUE

▪ 5 heures de conduite en circulation sous le contrôle d'un moniteur qualifié.

➤ COMMENT S'INSCRIRE AU BSR ?

✓ Contacte un organisme agréé (auto-école...) ou un Educateur Breveté d'Etat titulaire de la Qualification Complémentaire Sécurité Routière (QCSR)
 ✓ La liste des organismes agréés est disponible dans les préfectures, et sur le net : www.equipement.gouv.fr, www.securiteroutiere.gouv.fr

ATTENTION !
ROULER, DE 14 À 16 ANS, SANS BSR EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 35 € !

[source DSCR]

...APPRENDRE LA MOTO



La meilleure façon d'apprendre la moto !



- un accueil de qualité



- des infrastructures adaptées



- un encadrement diplômé



- une pratique en toute sécurité



- un respect des règles pédagogiques



Retrouve les Ecoles Françaises de Moto sur le net :

www.ffmoto.org

PLUS DE 307 BREVETÉS D'ÉTAT FORMÉS PAR LA FFM A TON SERVICE !

Ce sont des professionnels de l'enseignement moto reconnus par les Pouvoirs Publics. Ils organisent tout au long de l'année des opérations de terrain pour t'aider à :

- **APPRENDRE** les règles de base
- **COMPRENDRE** le fonctionnement de ta machine
- **PERFECTIONNER** ton comportement au guidon d'un scooter, d'un cyclo ou d'une moto.
- **OBTENIR LE BSR** avec les Brevetés d'État titulaires de la QCSR.

Pour connaître la liste des Brevetés d'État, contacte la FFM au Service Éducatif : 01.49.23.77.00

